

## Délégation de service public - Centre de kinésithérapie et balnéothérapie de la Mouillère - SELARL Centre de la Mouillère - Rapport sur l'exercice 2009

**Mme l'Adjointe BULTOT, Rapporteur** : Ce rapport est présenté en quatre points :

1. Principales caractéristiques du contrat de délégation de service public
2. Analyse de la qualité du service
3. Comptes de la délégation
4. Conditions d'exécution du service public.

### 1. Les principales caractéristiques du contrat de DSP

|   |  |
|---|--|
| <b>Objet de la délégation</b>                 | La Collectivité confie au délégataire la gestion et l'exploitation du centre de kinésithérapie de la Mouillère, sis Jardin du Casino au 1 avenue E. Droz   |
| <b>Nature de la convention</b>                | Délégation de service public   |
| <b>Date de signature de la convention</b>     | 6 avril 1998   |
| <b>Date de prise d'effet de la convention</b> | 15 avril 1998  |
| <b>Durée de la convention</b>                 | 12 ans   |
| <b>Echéance de la convention</b>              | 31 décembre 2010   |
| <b>Caractéristiques générales</b>             | <p>La Collectivité confie au concessionnaire l'exploitation et l'entretien du centre de kinésithérapie. Elle lui confère un droit exclusif d'exploitation des eaux utilisées dans le Centre.</p> <p>Le délégataire exploite les activités à ses frais et risques. Il a l'entière responsabilité juridique de l'exploitation du site.</p> <p>La concession comprend tous les équipements, installations et matériels mis à disposition du concessionnaire ou acquis, réalisés ou mis en place par lui, et qui sont nécessaires à l'exploitation.</p> <p>Dans le cadre de sa mission, le délégataire exerce toutes les activités et actes relevant de la compétence des masseurs kinésithérapeutes conformément à la réglementation en vigueur.</p> <p>Le délégataire s'engage à respecter le code de déontologie et la réglementation de la profession.</p> |
| <b>Dénomination sociale du délégataire</b>    | Société «Centre de la Mouillère», SELARL.  |
| <b>Coordonnées du délégataire</b>             | 1 avenue Edouard Droz - Besançon   |
| <b>Dirigeants</b>                             | Gérant : L.CHAPAS  |

Le délégataire n'a présenté que partiellement les documents demandés par la convention. En effet, il n'a pas transmis de rapports relatifs à l'activité et à la qualité du service rendu. Par contre, il a transmis l'ensemble des éléments financiers.

**NB : L'actuelle convention se termine au 31 décembre 2010. Le Conseil Municipal du 22 mars 2010 a voté :**

- le renoncement à la qualification de service public de l'activité exercée dans le centre de la Mouillère
- le choix d'une convention d'occupation de locaux comme nouveau mode de gestion du centre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

## 2. Analyse de la qualité du service

La gestion du Centre poursuit depuis plusieurs années une évolution favorable, avec toutefois une légère baisse de l'activité sur l'hiver en raison de conditions climatiques défavorables restreignant les déplacements des personnes âgées qui constituent une part importante de la clientèle.

L'activité est composée à 85 % de soins conventionnés remboursés par les organismes de Sécurité Sociale et à 15 % par des activités hors nomenclature. En effet, pour répondre à la demande des patients, le Centre propose des cours d'aquagymnastique leur permettant à la fin de leur prescription de continuer à bénéficier des bienfaits des exercices en eau salée.

Le Centre pratique également des massages à visée esthétique et de confort. Le centre a également mis en place avec les médecins endocrinologues des activités spécifiques pour personnes en surpoids qui ne trouvent pas d'endroit adapté à leur handicap. Enfin, le Centre a initié des activités physiques adaptées aux seniors.

Le centre compte aujourd'hui 9 associés masseurs-kinésithérapeutes, 1 masseur kinésithérapeute assistante et 2 secrétaires.

L'eau salée est reconnue comme une valeur ajoutée forte pour le Centre, qui dispose d'un arrêté préfectoral autorisant l'eau salée pour la rééducation. Les patients viennent du quartier, de Besançon et de l'Agglomération. Beaucoup d'entre eux, et particulièrement les rhumatisants, y sont très sensibles.

## 3. Les comptes de la délégation

Les états financiers de la SELARL Centre de la Mouillère sont arrêtés au 30 septembre 2009. Ils sont attestés par un expert comptable.

Les 9 associés de la SELARL sont rémunérés en tant que salariés de la Société.

Chiffres clés :

| En K€                   | 30-09-2009 | 30-09-2008 | Variation en € | Variation en % |
|-------------------------|------------|------------|----------------|----------------|
| Fonds propres           | 200        | 160        | 40             | + 25 %         |
| Chiffre d'affaires      | 836        | 825        | + 11           | + 1,3 %        |
| Résultat d'exploitation | 67,6       | 11,6       | + 56           | x 4            |
| Masse salariale         | 566        | 531        | + 35           | + 6,59 %       |
| Résultat net            | 48,1       | 9,8        | + 38,3         | x 4            |

### 3.1. Bilan

#### Actif

Les immobilisations incorporelles sont constituées du fonds de commerce (apport en clientèle) pour un montant de 90 K€.

Les immobilisations corporelles sont constituées des agencements et matériels nécessaires à l'activité. Elles s'élèvent à 216 K€ soit 45 % du total de l'actif. Rappel : L'année 2008 marquait la fin des travaux de la deuxième tranche de rénovation (soit environ 200 K€ investis entre 2007 et 2008). L'année 2009 n'est pas une année d'investissements.

Les créances, d'un montant de 82 K€, sont essentiellement constituées des produits d'honoraires à recevoir (Sécurité Sociale ou autres).

La trésorerie est positive.

### **Passif**

Les fonds propres sont positifs de 200 K€ et voient leur montant augmenter de 25 % grâce au résultat de 48 K€ réalisé au titre de 2009. Leur montant est satisfaisant.

Des dividendes à hauteur de 8 K€ ont été distribués aux associés au titre des résultats 2008.

Les emprunts sont remboursés conformément aux échéanciers en cours. Ils présentent un capital restant dû de 88 K€ au 30 septembre 2009.

Les dettes fiscales et sociales sont en hausse significative par rapport à 2008, puisqu'elles représentent 127 K€ au bilan 2009. Elles sont essentiellement constituées de charges à payer au personnel.

### **3.2 Résultat**

Le résultat 2009 est un bénéfice de 48,4 K€, en forte hausse par rapport à N-1.

Ce résultat est principalement constitué du résultat d'exploitation, ce qui traduit qu'il émane directement de l'activité et non d'opérations financières ou exceptionnelles.

#### **Résultat d'exploitation**

Le résultat d'exploitation est égal à 67,6 K€. Il est composé d'un total de produits de 836 K€, et d'un total de charges de 788 K€.

La forte hausse du résultat d'exploitation qui passe de 11,7 K€ en 2008 à 67,6 K€ en 2009 s'explique principalement par :

- en 2008, l'absence pour maladie du gérant qui avait impliqué le recours à un prestataire extérieur, payé sous forme d'honoraires, à hauteur de 27 K€
- en 2009, le chiffre d'affaires réalisé augmente de + 11 K€
- la diminution du coût des travaux d'entretien (- 13 K€ par rapport à 2008), car 2008 avait connu d'importantes pannes techniques.

#### Les produits d'exploitation :

Le chiffre d'affaires constitue 100 % des produits d'exploitation avec 836 K€. Il est similaire à celui de 2008 (en hausse de 1,3 %), le Centre ayant conservé le même nombre de patients.

#### Les charges d'exploitation :

La masse salariale constitue en toute logique le poste principal des charges d'exploitation. Elle s'élève à 566 K€, soit 72 % du total.

Les autres postes principaux sont les fluides (39 K€), les charges d'entretien (39 K€), et les loyers + redevances Ville (42 K€).

#### **Résultat financier et exceptionnel**

Le résultat financier constate les intérêts des emprunts. Le résultat exceptionnel est non significatif.

### **3.3 Liens financiers avec la Ville**

La SELARL Centre de la Mouillère, selon les modalités de la convention, a versé à la Ville :

- une redevance fixe de 15 759,40 € HT selon clauses contractuelles
- une redevance variable égale à 5 % du chiffre d'affaires au-delà de 304,9 K€, soit 21 377,58 € HT versée en 2009 au titre de 2008.

## **4. Les conditions d'exécution du service public**

### **4.1 Le Centre**

Le Centre exploite des installations en eau salée, ce qui induit un vieillissement prématuré de ces installations du fait de la corrosion élevée.

Aujourd'hui, des travaux majeurs sont nécessaires à la poursuite de l'exploitation de la piscine en eau salée.

### **4.2 Le personnel**

Le centre compte aujourd'hui 9 associés masseurs-kinésithérapeutes, 1 masseur kinésithérapeute assistante et 2 secrétaires.

### **4.3 Les conditions d'accueil du public**

Le Centre est ouvert 6 jours sur 7. Il reçoit environ 200 patients par jour.

Il propose des prestations conventionnées de kinésithérapie et balnéothérapie, ainsi que des activités connexes (gymnastique aquatique - stretching - gymnastique Mezières - école du dos), des soins (sauna, jacuzzi, musculation - fangothérapie - baignoire d'hydrothérapie) ainsi que des séances individuelles de massage - drainage lymphatique manuel - micro kinésithérapie - kinésiologie...).

### **4.4 Les tarifs**

La majorité de l'activité (85 %) est soumise à des tarifs conventionnés, du fait de la prise en charge par les organismes de Sécurité Sociale.

## **Proposition**

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le présent rapport relatif à l'exploitation du Centre de kinésithérapie de la Mouillère par la SELARL Centre de la Mouillère, dans le cadre de la délégation de service public confiée par la Ville de Besançon à cette société.

Après en avoir délibéré, sur avis favorable de la Commission de Contrôle Financier du 1<sup>er</sup> octobre 2010 et sur avis favorable unanime de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 21 octobre 2010, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de se prononcer favorablement sur ce rapport.

*Récépissé préfectoral du 19 novembre 2010.*